

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2019

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE L'ORDRE DU JOUR EST DIFFUSÉ À TITRE D'INFORMATION ET PEUT ÊTRE SUJET À CHANGEMENT AVANT LA TENUE DE LA SÉANCE PUBLIQUE.

1000 RESSOURCES ADMINISTRATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2019 – **adoption**
- 1.3 Dépôt de rapports et documents
 - Liste de la correspondance reçue en date du 8 février 2019
 - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 23 janvier 2019
 - Rapports budgétaires au 31 janvier 2019 – complet et sommaire
- 1.4 Comité de sécurité routière – **dépôt et approbation**
- 1.5 Reconnaissance de l'organisme Le Pas de Deux - **autorisation**

2000 RESSOURCES LÉGALES ET JURIDIQUES

- 2.1 Règlement 300-27-2018 amendant le règlement 300-2015 relatif au zonage de la ville de L'Assomption tel qu'amendé, soit :
 - Modifier la grille applicable à la zone C1-03
 - Créer la zone H3-30 à même la zone C1-03
 - Ajouter la grille applicable à la zone H3-30– **adoption du règlement**
- 2.2 Règlement 300-29-2019 amendant le règlement 300-2015 relatif au zonage de la ville de L'Assomption tel qu'amendé, soit :
 - Abroger l'article 835 concernant les seuils minimaux de densité applicables au sein des corridors de transport collectif d'intérêt métropolitain ;
 - Modifier l'article 834 concernant les seuils minimaux de densification à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ;
 - Ajouter un nouvel article 834 concernant le développement et le redéveloppement
 - Modifier l'article 836 concernant les seuils minimaux de densification à l'intérieur de l'aire TOD ;
 - Abroger la note (62) des grilles des zones C1-02, C1-03, C2-01, C5-02, C5-03, H1-14, H1-15, H1-16, H1-17, H1-18, H1-20, H1-21, H2-01, H2-02, H2-03, H3-02, H3-03, H3-04, H3-05, H3-06, H3-07, H3-11, I1-01, I2-02, I2-03, I2-04, I2-05, P1-03, P1-04, P2-02, P2-03, P3-01 et P3-02 ;
 - Modifier la note (62) des grilles des zones C6-01, H1-23, H1-24, H1-29, H3-08, H3-10 et P1-05 ;
 - Abroger l'article 837 concernant les autres seuils minimaux de densité applicables ;
 - Modifier l'article 838 concernant les modalités de gestion comptables des seuils minimaux de densité ;
 - Abroger l'article 839 concernant l'application des seuils minimaux de densité en fonction des dispositions des grilles de spécifications ;
 - Ajouter la note (312) concernant la cible minimale de densité dans un secteur de redéveloppement aux grilles des zones C1-04, C1-05, C1-20, H2-05 et H2-06.– **adoption du règlement**
- 2.3 Règlement 081-17-2019 amendant le règlement 081-2009 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier différentes signalisations – **adoption du règlement**
- 2.4 Règlement 308-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – **adoption du règlement**
- 2.5 Règlement 156-24-2019 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de certains secteurs de la ville de L'Assomption numéro 156-2008, afin d'ajouter :
 - le chapitre 8 concernant les nouvelles habitations unifamiliales (H1) et bifamiliales et trifamiliales (H2)

- le chapitre 9 concernant les habitations multifamiliales (H3) et communautaires (H4)
 - le chapitre 10 concernant l'ajout d'un étage pour une habitation ou pour l'agrandissement d'une habitation
 - le chapitre 4 concernant les conditions de délivrance des permis et certificats
 - la zone 36 de l'annexe « V ».
 - **adoption du règlement**
- 2.6 Règlement 156-25-2019 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de certains secteurs de la ville de L'Assomption 156-2008, afin d'ajouter :
- l'article 6.1.2.1 afin de préciser des objectifs et critères d'évaluation pour les projets de développement et de redéveloppement dans la zone de P.I.I.A. numéro 1 (Secteur commercial Ange-Gardien et Notre-Dame) ;
 - l'article 6.4.2.1 afin de préciser des objectifs et critères d'évaluation pour les projets de développement et de redéveloppement dans les zones de P.I.I.A. numéros 4,5,6 et 7 (secteurs Saint-Ignace, Saint-Étienne, Saint-Jacques à Saint-Pierre et Saint-Jean-Baptiste) - **adoption du règlement**
- 2.7 Règlement 299-03-2019 amendant le règlement 299-2015 relatif au plan d'urbanisme, tel qu'amendé, soit :
- modifier les moyens d'action prévus pour favoriser l'aménagement de la gare prévue en phase II du Train de l'Est (page 75)
 - retirer les densités minimale et maximale prévues pour les habitations de basse, moyenne et haute densité de l'affectation urbaine (page 91)
 - modifier la définition de « redéveloppement » de la section « Densité d'occupation du sol » (page 92)
 - modifier la sous-section «Seuils minimaux de densité (nombre de logements à l'hectare) applicables à l'extérieur de l'aire de TOD» afin de modifier les modalités d'application des seuils minimaux de densité à l'intérieur du périmètre d'urbanisation (page 92)
 - modifier la sous-section «Seuils minimaux de densité (nombre de logements à l'hectare) applicables à l'intérieur de l'aire de TOD» afin de modifier les modalités d'application des seuils minimaux de densité à l'intérieur de l'aire TOD (page 92)
 - remplacer la section « Les aires de requalification et de revitalisation » par la section « Secteurs propices au redéveloppement » afin d'identifier le secteur du centre-ville et d'établir des objectifs et critères visant à encadrer les projets de redéveloppement (page 94)
- **adoption du règlement**
- 2.8 Règlement 253-2018 décrétant un emprunt et une dépense de 1 354 700 \$ pour la construction d'une piste cyclable sur le chemin du Golf – **dépôt du certificat d'enregistrement**
- 2.9 Autorisation de lancer les appels d'offres pour la réalisation des travaux suivants :
- Démolition de plusieurs bâtiments sis au 1225 boul. L'Ange-Gardien
 - Construction d'une caserne de pompiers
 - Réfection des infrastructures municipales des rues St-Pierre et St-Jacques
 - Construction d'une piste cyclable sur le chemin du Golf
 - Remplacement de la conduite d'aqueduc sur la montée St-Sulpice
 - Achat de mobilier de bureau
- 2.10 Feux de circulation à l'intersection du boulevard de l'Ange-Gardien et de la rue Dorval – ajustement de la programmation - **demande au ministère des Transports du Québec**
- 2.11 Travaux d'aménagement de terrains de pétanque au parc Léo-Jacques– **octroi de contrat**
- 2.12 Projet des aires TOD - Étude du concept d'aménagement – **autorisation de lancer l'appel d'offre**
- 2.13 Vente de la maison Geoffrion – 440, boulevard de l'Ange-Gardien - **autorisation de lancer l'appel d'offre**
- 2.14 Dérogation aux heures d'ouverture dans les établissements de commerce de détails lors des événements spéciaux à L'Assomption – **demande au Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation**
- 2.15 Règlement 041-3-2019 amendant le règlement 041-2001 fixant le traitement du maire et des conseillers afin de modifier la rémunération des élus de la Ville de L'Assomption – **avis de motion et dépôt du projet de règlement**
- 2.16 Règlement 300-28-2019 amendant le règlement 300-2015 relatif au zonage de la Ville de L'Assomption tel qu'amendé, en modifiant la grille applicable à la zone P2-14 – **avis de motion et adoption du projet de règlement**
- 2.17 Location du local situé au 312, rue Saint-Jacques – fin du bail – **autorisation**
- 2.18 Achat regroupé - assurances responsabilités pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables – **autorisation**
- 2.19 Entente relative au partage de services de soutien en matière de technicien en scène de crime et en identité judiciaire – **autorisation de signature**

3000 RESSOURCES FINANCIÈRES

- 3.1 Registre des chèques émis et rapport de délégation au 8 février 2019 – **ratification**
- 3.2 Construction d'un accès pour canots à la rivière L'Assomption dans le secteur de St-Gérard-Majella – certificat de paiement n° 1 – **autorisation de paiement**
- 3.3 Demande d'aide financière – agence municipale 9-1-1 du Québec – volet 2 – **autorisation**
- 3.4 Contribution municipale au transport collectif pour 2019 à l'Autorité Régionale de Transport Métropolitain – **autorisation de paiement**
- 3.5 Quote-part 2019 à la MRC de L'Assomption – **entérinement de paiement**
- 3.6 Transferts budgétaires – **autorisation**

4000 RESSOURCES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES

- 4.1 Vente du système de Bioxyde de chlore – **autorisation**

5000 RESSOURCES HUMAINES

- 5.1 Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général – **dépôt**
 - Embauche personnel étudiant – technicienne en documentation
- 5.2 Cour municipale - greffier – **nomination**

6000 RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET RELATIONS PUBLIQUES

7000 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8000 SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

9000 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 9.1 Différentes **demandes** en regard des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du territoire de la ville de L'Assomption :
 - Rue Marsan – accord de principe pour la construction d'un bâtiment d'hébergement commercial
 - 220, rue Saint-Étienne – rénovation du balcon avant
 - 357, boulevard de l'Ange-Gardien – remplacement de l'enseigne à plat
 - 840, boulevard de l'Ange-Gardien – construction d'un bâtiment principal
 - 293, rang Point-du-Jour Sud – rénovation extérieure
- 9.2 **Demande de dérogation mineure** :
 - 840, boulevard de l'Ange-Gardien – marge avant et aménagement paysager
- 9.3 Demande de modification règlementaire - 840, boulevard de l'Ange-Gardien - autoriser des portes de garage et de service sur l'élévation arrière d'un bâtiment dans la zone C1-02 – **décision**

10000 TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

11000 CONSEIL

- 11.1 Subventions et activités de financement d'organismes

Aucune demande

- 11.2 Représentations diverses :

- Assises annuelles de l'UMQ du 9 au 11 mai 2019

- PÉRIODE DE QUESTIONS
- LEVÉE DE LA SÉANCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Prochaine séance ordinaire le 12 mars 2019 à 19 h 30